



Règlement et fonctionnement de la Bourse CNA x LUGA 2024

En collaboration avec les organisateurs de l'exposition Luxembourg Urban Garden (LUGA), le CNA initie en 2024 une édition spéciale de sa bourse. Ce projet comprend une commande photographique qui explore des thématiques associées à LUGA ainsi qu'au Mois Européen de la Photographie 2025.

Dans le cadre de son engagement envers la promotion de la photographie contemporaine, la Bourse CNA 2024 met un accent particulier sur le soutien aux projets qui se distinguent par leur excellence artistique, leur rigueur de recherche, leur caractère innovant et leur originalité.

Le lauréat bénéficiera d'une exposition au CNA ainsi que d'une présentation sur les sites de la LUGA.

Article 1 – Personnes éligibles

La Bourse s'adresse aux artistes professionnels ou en formation qui ont un lien avéré avec le Luxembourg et ainsi remplissent au moins un des critères suivants :

- l'artiste a la nationalité luxembourgeoise ;
- l'artiste a passé une grande partie de sa vie au Luxembourg ;
- l'artiste maintient un lien important avec le Luxembourg ;
- l'artiste a créé une grande partie de son œuvre au Luxembourg ;
- l'artiste exerce une influence significative sur la création artistique luxembourgeoise.

Article 2 – Sujet

La Bourse CNA 2024 vise à soutenir une commande photographique inédite en lien avec la LUGA autour des thèmes suivants :

- Rendre l'invisible visible
- Environnement
- Biodiversité
- Ecologie urbaine
- Développement durable
- Inclusion sociale

- Agriculture – Horticulture - Viticulture

Par ailleurs, cette commande s'intègre également dans le thème du Mois européen de la photographie 2025, intitulé « Rethinking Photography ».

Article 3 – Montant et répartition

La Bourse CNA 2024, dotée d'un montant total de 37.000 € (toutes taxes comprises), est attribuée à un unique projet et se répartit de la manière suivante :

- 15.000 € sont alloués à la commande photographique, couvrant les honoraires et les coûts de recherche.
- 22.000 € sont destinés aux frais de production pour la présentation du projet.

Article 4 – Délais et calendrier

- Lancement appel à candidatures : 1^{er} mai 2024
- Date limite pour la remise des candidatures : 7 juillet 2024 (aucune soumission ne sera acceptée après cette date).
- Session du jury : semaine du 22 juillet 2024
- Exposition au CNA : pendant la période de la LUGA entre le 7 mai et le 18 octobre 2025. La possibilité de pouvoir présenter le projet à Luxembourg-ville et/ ou à Ettelbruck dans le cadre de la LUGA est en train d'être étudié.

Article 5 - Composition du jury

Le jury de la Bourse CNA 2024 sera composé de professionnels de la culture et de l'art reconnus au niveau national et international. La sélection du jury est assurée par le CNA. Le jury prend ses décisions à la majorité simple. Les délibérations du jury sont secrètes et confidentielles ainsi que sans appel.

Article 6 - Modalités de candidature

La fiche de candidature est à compléter en ligne via la page web du CNA :

<https://bourse.cnaportal.lu>

Les personnes éligibles souhaitant participer devront par ailleurs adresser un dossier de candidature sous forme digitale au CNA. Ce dossier doit comprendre :

1. Un document à part d'une page A4 maximum avec le CV du candidat contenant les éléments suivants : coordonnées complètes, formation, sélection d'expositions et de publications
2. Un portfolio représentatif (8-15 principaux projets antérieurs) incluant une description générale du projet ainsi que la démarche artistique de l'artiste-photographe
3. Description détaillée du projet (maximum 2 pages A4)

Ce dossier est à transmettre par e-mail à l'adresse suivante : bourse@cna.etat.lu

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **7 juillet 2024**. Un accusé de réception du dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat après cette date. Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite ne pourra pas être pris en compte.

Article 8 - Modalités de l'organisation pratique

Le CNA accompagnera l'artiste sélectionné pendant le développement du projet et veillera à ce que l'objectif de la commande soit respecté dans ses dimensions artistique et budgétaire. Le CNA assurera par ailleurs la direction artistique ainsi que le suivi du projet d'exposition sur les différents lieux de présentation.

A l'issue du projet, une sélection d'œuvres, établie d'un commun accord, sera intégrée dans les collections du CNA sous forme de tirages de référence accompagnés des fichiers numériques. Le CNA prendra en charge les frais de production éventuels.

Une convention entre le lauréat et le CNA règlera notamment les modalités liées aux droits d'auteur, la communication au public du projet, l'organisation etc.

Contact :

Michèle Walerich

bourse@cna.etat.lu

t. +352 52 24 24 230

www.cna.lu